

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 130 (1985)
Heft: 10

Artikel: Système de milice et disparités linguistiques : l'armée belge en 1914-1918
Autor: Pedrazzini, Dominic-M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Système de milice et disparités linguistiques : l'armée belge en 1914-1918

par le capitaine Dominic-M. Pedrazzini

Il serait naïf d'affirmer une évidence : l'armée joue en temps de guerre un rôle déterminant. En Belgique cependant, on ne peut que souligner ce fait car, au-delà de ses tâches strictement militaires, le système de milice réunissant toutes les classes de la population a favorisé une plus large extension du mouvement flamand.¹

Dès mars 1915 se manifestait, par un mécontentement croissant au sein des troupes flamandes, une activité flamande qui s'exprimait par des plaintes d'intellectuels sous les armes d'abord, puis par des revendications de soldats sur l'emploi des langues à l'armée : ces derniers ne comprenaient pas les ordres reçus ; d'autre part, les officiers ne pouvaient se faire entendre ! Severus relate, dans sa *Flandre martyre*, le cas d'un médecin de bataillon à Gand, peu avant la guerre, qui, ne comprenant pas ce qu'un blessé flamand lui disait, l'abandonna à son sort en disant : « Encore un idiot qui ne sait pas le français ! ». ² Or, le ministre de la guerre Broqueville allait faire voter par le Parlement une loi sur l'usage des langues à l'armée, introduisant progressivement le bilinguisme à l'école militaire et au service de santé, mais ce bilinguisme ne serait définitif qu'à partir de 1917. En outre l'instruction et les règlements devaient être assurés dans les deux langues.

Quoi qu'il en soit, s'il est malaisé de déterminer les effectifs de l'armée belge qui oscillent – selon les auteurs – entre 90 000 et 230 000 hommes, on peut vraisemblablement établir la proportion d'un tiers de francophones et de deux tiers de néerlandophones, répartis en 15 classes de recrutement. Les classes antérieures à 1913 comportaient une majorité de pauvres et d'analphabètes provenant du système de conscription par tirage au sort et possibilité vénale de remplacement. Des cadres « motivés » mais trop éloignés de leur troupe, numériquement insuffisants et peu touchés par l'équité linguistique ; armement et tactique simples ; aucune tradition militaire véritable : une inadaptation évidente aux conditions de la guerre. Voilà comment se présente la situation.³

En matière d'avancement, ou d'incorporation dans les armes « spéciales » – partant d'éloignement éventuel du front –, la langue française est indispensable. La discrimination sociale s'opère ainsi et semble avoir échappé aux flamingants qui ne voient

¹ Deux lois sur la milice, de 1909 et 1913, accrurent les effectifs, jusque-là remplis par des conscrits remplaçables, par le service obligatoire pour un fils par famille, puis en instaurant le service personnel généralisé.

² L. Schepens : *Albert I^{er} et le Gouvernement Broqueville 1914-1918*, p. 77.

³ Général E. Wanty, *Le Milieu militaire belge de 1831 à 1914*, p. 264

que les brimades des officiers contre ceux qui ne s'expriment pas dans leur langue. En septembre 1916, on dénombre dans une compagnie de ligne : 9 gradés flamands pour 149 soldats flamands et 18 gradés wallons pour 17 soldats de la même origine.⁴ L'absence de cadres de réserve compromet sérieusement la relève. Des hommes sortis du rang, courageux et volontaires, ne donneront pas forcément toutes les garanties de probité, d'intelligence et de compétence qu'exigeront leur charge d'officier.

A la mort du général Wielemans, chef d'état-major adjoint, en janvier 1917, disparurent avec lui les *cercles d'étude* à l'armée. Fondés en majorité par des aumôniers, séminaristes ou instituteurs-brancardiers, ces cercles étaient souvent devenus des foyers d'agitation activiste. La censure des journaux de tranchées et l'interdiction des bibliothèques de soldats furent interprétées comme des mesures dirigées exclusivement contre le relèvement moral et intellectuel de la majorité flamande au sein de l'armée. Civil appelé sous les drapeaux, le soldat belge n'est pas un militaire de carrière. De plus, l'invasion du pays et l'occupation de la plus grande partie de celui-ci le privent de sa famille. Ces cercles, animés par des intellectuels flamands et wallons, en tenaient lieu. Les esprits s'y échauffaient certes et la question flamande en alimentait les débats, animés par ceux qui, précisément, œuvraient avant la guerre à son exaltation.

La liberté que prenaient les Flamands d'adresser leurs plaintes à leurs députés sans observer la voie hiérarchique, leur religion qui n'était pas forcément celle des officiers, attiseront contre eux l'acrimonie de la hiérarchie anticléricale et franc-maçonne et la vindicte des autorités.

Reflet de la nation, l'armée belge de 1914-1918 rassemble, pour la première fois dans le royaume, toutes les classes de la société. Celles-ci se sont découvertes mutuellement dans ce creuset qui a opéré l'amalgame relatif des masses et donné une dimension plus nationale au mouvement flamand. Ses meneurs intellectuels nous semblent y avoir exploité les griefs de la troupe en les canalisant – délibérément ou non – dans la seule voie linguistique. Les mesures prises par les autorités confirment manifestement cette constatation. De la loi du 2 juillet 1913 sur *l'usage des langues à l'armée* à l'arrêté du 2 octobre 1918 sur «*l'emploi des langues nationales dans la procédure pénale militaire*», toutes les concessions aux Flamands ont été octroyées sur cet aspect de la question communautaire. Les injustices relevées dans le fonctionnement de l'armée, la ségrégation sociale à l'encontre des Flamands n'en furent pas pour autant extirpées.

La lassitude en milieu flamand de l'armée fut ressentie plus particulièrement à deux reprises. En juillet 1917, le mouvement flamingant au front, ou «*Frontbeweging*», adressa une lettre

⁴ L. Schepens, *op. cit.*, p. 60

ouverte au roi Albert, diffusée dans tous les cantonnements. La supplique priait le souverain d'intervenir en faveur des soldats flamands et de satisfaire leurs justes revendications. Elles portent essentiellement sur la création de régiments unilingues et d'une administration flamande en Flandres. Si le *Frontbeweging* ne condamne pas d'emblée l'activisme, ni l'ouverture d'une Université flamande à Gand, il réprovoque la mission du *Conseil de Flandre* à Berlin. Cette lettre connut un retentissement singulier, car elle révélait une organisation secrète et subversive au sein de l'armée. En outre, la publication d'un article du Père Vandermeulen dans une feuille distribuée à la troupe, où il était question de soutien au Conseil de Flandre, provoqua l'ire du gouvernement et la «mutation» de son auteur à la compagnie disciplinaire de l'île de Cézembre. Outrepassant les ordres, les soldats flamands vinrent saluer en force le premier «martyr» de la cause flamande au front.

Au cours de la même et bouillonnante année 1917, de nombreuses manifestations du flamingantisme au front sont signalées au «Comité de Guerre». ⁵ Moins important que prétendu – 5000 membres actifs environ au lieu de «la majorité des soldats flamands» –, le mouvement frontiste ne semble pas vouloir se substituer à l'autorité du commandement, mais surtout faire pression, donc impression. ⁶

Cette intoxication psychologique

abusera la Sûreté sur l'organisation même du *Frontbeweging* au sein de l'armée. Sur six divisions, une seule contient un «encadrement» complet par des activistes hiérarchiquement infiltrés. Dans un rapport à la Sûreté d'août 1917, l'élément activiste suscite toutes les craintes. On y assimile les passivistes:

«Tous se sont fondus en une seule et grande association d'idées: chacun y développe celles qui lui sont propres et les théories les plus outrancières y ont trouvé des défenseurs acharnés. On a prôné la révolution, en alléguant sa légitimité, et on a incité le soldat à l'insubordination envers ses chefs! Voilà le résultat. Au point de vue de la valeur de notre armée, il est désastreux. Au point de vue de l'Etat, il menace son unité.» ⁷

Si maints soldats flamands et quelques ministres connaissent les dirigeants tels que De Beuckelaere, Borginon ou De Pillecyn, on sent que le gouvernement hésite à les appréhender. Les réactions à l'armée auraient été dangereuses, du moins imprévisibles. Les premières mesures prises par le gouvernement le privent en fait d'informations sur ce qui se passe réellement au front. A défaut des véritables coupables, le Ministre de la guerre prit des sanctions «pour

⁵ Organe de direction supérieure présidé par le roi et composé de certains ministres.

⁶ L. Schepens, *op. cit.*, p. 144

⁷ *Rapport sur la Question flamande à l'Armée*, 38 p. A.G.R., P.S.H., 632

l'exemple» contre de simples sympathisants du *Frontbeweging*. En punissant ceux que chacun savait innocents, il augmentait encore le mécontentement.⁸

Au début de 1918, sous l'effet de la lassitude et de la diffusion des théories révolutionnaires russes, l'agitation flamande se durcit contre l'autorité militaire. Les tentatives de noyautage du *Frontbeweging* par les pacifistes et les défaitistes aboutirent tout de même à des grèves et à la désertion.⁹ Celle-ci fut bientôt interdite par la direction du mouvement, mais l'envoi inopportun d'un émissaire en pays occupé engendra la confusion dans les esprits entre le défaitisme et l'agitation flamande.

A la suite de l'offensive allemande sur Merkem, repoussée par les Belges le 17 avril, la direction du *Frontbewe-*

ging décida que les soldats flamands ne se retireraient pas en France en cas de retraite, qu'ils refuseraient de se sacrifier en cas d'attaque partielle et que, lors d'une attaque générale, «ils se débrouilleraient bien»! Et cela assorti d'une série de revendications.¹⁰

Par chance ou réflexion, le roi décida de maintenir son armée sur place. L'armistice du 11 novembre 1918 survint au moment où les forces belges menaient l'offensive.

D.-M. P.

⁸ L. Schepens, *op. cit.*, p. 146

⁹ De 1 à 2%, pour la 2^e division

¹⁰ Les Associations générales démocratiques flamandes et wallonnes, qui les avaient suscitées, ne furent en fait que des prétextes derrière lesquels se cachait l'agitateur défaitiste Antoine Pira.

Du côté de la commission REX

- Visite au 1^{er} Régiment d'hélicoptères de combat à Phalsbourg, 6 novembre 1985.
- Voyage d'étude 1986 en Chine, environ trois semaines débutant le 25 avril.

Les intéressés peuvent obtenir le détail auprès du secrétaire de la commission REX, M. le capitaine P. Bucher, Weidenweg 4, **Reinach**.